ART. 17 N° 247

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 247

présenté par M. Blein

ARTICLE 17

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

«, notamment en ce qui concerne »,

les mots:

« et comprennent notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.